



FRANCE

Les pistes pour revaloriser le salaire des enseignants

ÉDUCATION

Le ministère de l'Éducation nationale a donné lundi le coup d'envoi de la revalorisation des enseignants en ouvrant les négociations avec les syndicats.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Après des mois de promesses sur la revalorisation des enseignants, dans un contexte marqué par la pénurie de professeurs, l'exécutif a donné lundi le coup d'envoi des négociations avec les syndicats. Ceux-ci sont sceptiques quant aux résultats. La revalorisation sera « historique », assure-t-on pourtant dans l'entourage du ministre de l'Éducation. La fin des négociations est attendue d'ici début mars pour une hausse des rémunérations « effective à partir du 1^{er} septembre ». Face à la crise d'attractivité, « bien sûr, le facteur financier est essentiel », a souligné Pap Ndiaye lundi lors de la présentation du rapport annuel de l'OCDE sur l'éducation. « Le niveau de rémunération doit être à la hauteur [...], l'étude [de l'OCDE] montre que la France peut faire mieux », a-t-il insisté. Et si « les salaires ont davantage progressé en France que dans les autres pays ces dernières années », « c'est insuffisant », a-t-il reconnu.

Tout d'horizon des premières pistes sur une revalorisation très attendue.

● « LA HAUSSE DE RÉMUNÉRATION**POURRA DÉPASSER 20 % »**

Dans le projet de loi de Finances pour 2023, l'Éducation nationale voit son budget augmenter de 6,5 % par rapport au budget 2022. La revalorisation doit se faire en deux étapes, l'une sera « inconditionnelle » et l'autre « conditionnelle », selon le ministère. Pour la revalorisation « inconditionnelle », le ministère a prévu 635 millions d'euros à partir de septembre 2023, soit 1,9 milliard en année pleine. Pour la partie « conditionnelle » destinée aux professeurs volontaires qui accepteront de signer un « pacte » pour faire des « missions complémentaires », l'enveloppe sera de 300 millions d'euros pour 2023.

Le ministère vante « une augmentation inconditionnelle immédiate pour créer un choc d'attractivité ». Si l'augmentation inconditionnelle était vraiment de 10 %, comme s'y était engagé Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle, il faudrait engager 1,2 milliard sur la période de septembre à décembre 2023, soit 3,6 milliards d'euros sur une année pleine, conteste le SNES-FSU, principal syndicat du second degré.

« La hausse de rémunération au final pourra dépasser 20 % », affirme Pap Ndiaye. « On peut très

bien penser que, pour un professeur avec quelques années d'ancienneté, on aille jusqu'à 25 % d'augmentation », précisait-on ces derniers jours dans l'entourage du ministre.

● LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AUGMENTATION

C'est tout l'objet des discussions qui démarrent, pour en déterminer les modalités concrètes. Mais on sait déjà que la revalorisation concernera « plutôt la première moitié de carrière », selon le ministère. Les deuxièmes moitiés de carrière « seront au moins concernées par les missions supplémentaires et le pacte » et par l'accès facilité à certains échelons, glisse-t-on au ministère.

● 2.000 EUROS POUR LES DÉBUTANTS

Emmanuel Macron s'est engagé à ce qu'aucun professeur ne commence sa carrière à moins de 2.000 euros nets par mois. Pour ces professeurs débutants, l'augmentation sera réalisée « en dehors du pacte ». Au ministère, on précise déjà qu'avec la revalorisation du point d'indice et des primes existantes (indemnité de suivi des élèves, prime informatique et prime d'attractivité liée au Grenelle du





quinquennat précédent), ils sont déjà « à 1.926 euros nets ». Ce sera donc « 2.000 euros nets, tout inclus ». La prime versée en éducation prioritaire qui, par définition, ne concerne pas tous les professeurs, n'est pas prise en compte dans ce calcul. Pour ces débutants, la revalorisation « *inconditionnelle* » se fera par des primes ou par une révision de la grille indiciaire. « *Tout cela sera en discussion* », selon l'entourage de Pap Ndiaye.

● LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU « PACTE »

Le « pacte » sera-t-il obligatoire pour les enseignants en début de carrière ? C'est ce qu'avait indiqué l'équipe d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle. Mais « *cela fera partie des discussions* », indique-t-on désormais au ministère.

● LE PROBLÈME DES MILIEUX DE CARRIÈRE

« *Le gros de l'augmentation sera sur le début et le milieu de carrière* », a affirmé Pap Ndiaye, lundi. La revalorisation des milieux de carrière pourra aller « *au-delà de quinze ans* ». « *Les milieux de carrière au sens large doivent être concernés par l'augmentation de rémunérations* », a tenté de rassurer le ministre, alors que l'inquiétude monte parmi les enseignants en milieu de carrière dont le salaire avoisine les 2.000 euros. « *Si les nouveaux enseignants gagnent 2.000 euros, les milieux de carrière ne vont pas gagner moins*, explique-t-on au ministère. *Les 2.000 euros nets pour les néotitulaires entraînent de fait une revalorisation et une révision de l'ensemble de la progression qui fait que, quand on a plus d'ancienneté, on gagne plus que ceux qui viennent d'arriver. On ne peut pas revenir sur cela.* »

● « D'AUTRES MODALITÉS » POUR LES FINS DE CARRIÈRE

L'accent mis sur les néotitulaires et les milieux de carrière ne « *veut pas dire qu'il n'y aura rien sur les fins de*

carrière », affirme l'entourage de Pap Ndiaye. Qui renvoie à « *d'autres modalités d'avancement* ». Un sujet « *sur la table* » des discussions.

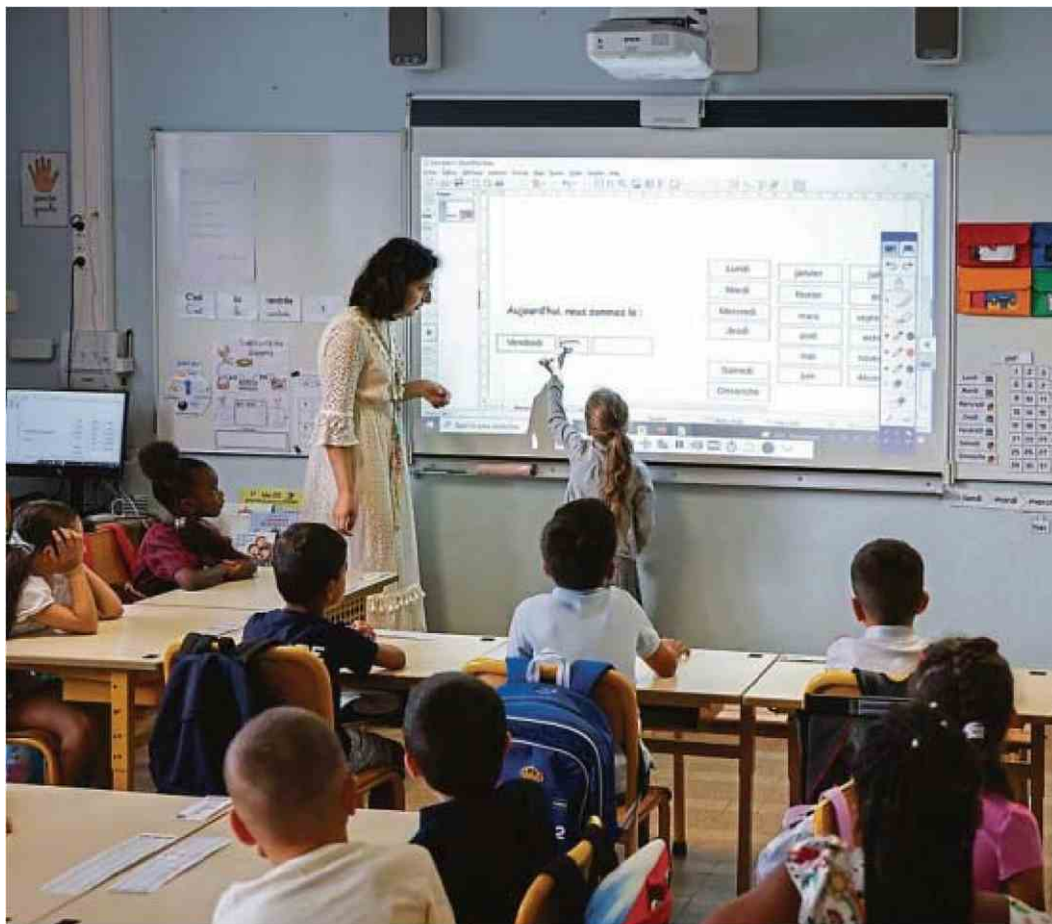
● L'OBJECTIF DES 6 MILLIARDS PAR AN

Durant la campagne, Emmanuel Macron avait promis de consacrer 6 milliards d'euros par an à la revalorisation de la masse salariale. « *Les budgets augmenteront en fonction du volontariat, assure l'entourage du ministre. Si ça permet de les atteindre dès 2024, on sera les premiers contents.* » Le ministère s'attend à « *une montée progressive sur le pacte* » qui « *amènera, de budget en budget, une augmentation des ressources disponibles dans le cadre des prochains projets de loi de Finances.* »



Lire l'éditorial de
Jean-François Péresse
Page 16





« Il n'y aura plus de démarrage de carrière sous 2.000 euros par mois », avait promis Emmanuel Macron, durant la campagne présidentielle. *Photo Syspeo/Sipa*

